Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: 19

Rubrik: La Mutualité scolaire d'Estavayer-le-Lac pendant l'année 1905-1906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cette éducation, ce n'est ni le pensionnat, ni le cours universitaire qui la donneront; elle appartient toute entière à la mère, et c'est à l'acquérir qu'il faut consacrer ces années un peu vides et à demi oisives qui s'écoulent entre l'obtention des diplômes et le mariage. On parachèvera alors par de solides et grandes lectures l'instruction un peu hâtive et mal digérée des examens; on ajoutera aux talents, si l'on en possède, ce tour délicat et fin de la perfection artistique. Mais ces fleurs brillantes croîtront dans un terrain soigneusement cultivé; mais nos filles aborderont la vie sérieuse avec la pleine conscience de leur responsabilité. (A suivre.)

La Mutualité scolaire d'Estavayer-le-Lac

PENDANT L'ANNÉE 1905-1906

Le 12 juillet 1905, la Société fribourgeoise d'éducation, réunie à Guin, émettait le vœu qu'une propagande active fût faite dans chaque arrondissement en faveur de la Mutualité scolaire. Aussitôt, M. l'inspecteur Barbey prit l'initiative d'organiser cette œuvre foncièrement chétienne dans le district de la Broye. Mais par où commencer? On songea naturellement à Estavayer, dans le ferme espoir d'y rencontrer l'appui et l'encouragement des autorités locales et des parents.

Le 15 octobre de la même année, une importante réunion décida la fondation sous le nom de « Jeunesse prévoyante » d'une société de Mutualité scolaire dans la ville d'Estavayer. Un comité de direction de trois membres, assisté d'un conseil d'administration, se mit à l'œuvre. Les données statistiques qui vont suivre montreront l'activité de l'œuvre pendant l'année qui vient de s'écouler.

La Société « La Jeunesse prévoyante d'Estavayer « est composée des 6 classes primaires de la ville et de l'école secondaire.

Chaque semaine, les maîtres ou maîtresses recueillent, dans leur école respective, les cotisations des membres de la Mutualité, soit 15 centimes par élève. Sur cette modique somme, 8 centimes sont consacrés à la caisse maladie et 7 à l'épargne. L'argent versé à la caisse-maladie constitue la caisse commune de maladie qui fournit l'indemnité de 0 fr. 80 par jour de maladie, sur déclaration médicale et sur présentation du livret en règle. Cette indemnité est payée aux parents de l'enfant malade.

Les statuts sont les mêmes que ceux de la Mutualité de Fri-

bourg, à quelques modifications près. La Mutualité d'Estavayer est inscrite au registre du Commerce.

D'après l'article 5 des statuts, ont droit au titre de membres honoraires, les personnes qui payent annuellement une cotisation d'un franc, ou qui effectuent, une fois pour toutes, le versement d'une somme de 10 fr. ou enfin, celles qui rendent, ou ont rendu, à la société des services signalés.

La Jeunesse prévoyante d'Estavayer compte actuellement trentetrois membres honoraires. Le conseil communal d'Estavayer a généreusement offert un subside de 50 fr. Cette somme a été employée pour payer les frais d'administration (achat de pièces de comptabilité, carnets de mutualistes, frais d'enregistrement, impression des statuts, etc.)

Partout la jeune Société a rencontré l'accueil le plus sympathique. Elle espère qu'après avoir constaté les services rendus par la Mutualité, d'autres souscripteurs viendront généreusement lui donner leur appui financier.

La Société a débuté avec 96 mutualistes. Le tableau ci-dessous indique le nombre de membres actifs entrés et sortis durant l'exercice pour chaque école.

		•
	Entrées	Sorties
Ecole secondaire	4	1
Ecole supérieure des garçons	11	7
Ecole supérieure des filles	9	4
Ecole moyenne des garçons	22	3
Ecole moyenne des filles	9	1
II ^{me} inférieure mixte	18	2
I ^{re} inférieure mixte	23	4

Parmi les 22 mutualistes qui n'ont pas continué de payer les cotisations hebdomadaires, il y en a qui ont dû cesser leur versement pour cause de départ.

Par suite de radiation, 6 mutualistes ont cessé de faire partie de la Société. Quant aux dix autres sorties, elles sont surtout dues à la négligence et à l'égoïsme des enfants et même des parents. Ces derniers se lassent vite de payer les cotisations, probablement parce qu'ils ne comprennent pas bien l'importance de la Mutualité scolaire.

Ces sorties sont vraiment regrettables au point de vue de l'exemple et de la solidarité.

Voici, brièvement, les beaux résultats financiers obtenus par la Société durant sa première année d'existence.

Il a été versé 4106 cotisations statutaires à 0 fr. 15, produisant la somme de 615 fr. 90. La répartition des $^8/_{15}$ au fonds de maladie

donna 328 fr. 48 et $^{7}/_{15}$ au fond d'épargne 287 fr. 42. L'épargne facultative a été de 140 fr. 97.

14 mutualistes, dont 2 à l'école supérieure des filles, 6 à l'école moyenne des garçons, 3 à la II^{me} classe inférieure mixte et 3 à la I^{re} classe inférieure mixte, ont été malades avec un total de 153 jours de maladie. La Caisse a donc versé à ces quatorze membres le montant de 0 fr. 80 par jour, soit une somme totale de 122 fr. 40.

Résumons l'état financier de la Mutualité.

Fonds de maladie.

Fonds de mais	adie.			
Actif				
4106 cotisations à 8 cent.		Fr.	328	48
Passit				
Indemnités de maladie		Fr.	122	40
Remboursements effectués))	5	28
		Fr.	127	68
Balance				
Actif	Fr.	328		
Passif))	127	68	
Actif net	Fr.	200	80	
Fonds d'épargne.				
Actif				
4106 cotisations à 7 centimes		Fr.	287	42
Cotisations supplémentaires))	140	97
Intérêts annuels))	6	65
	-	Fr.	435	04
Passif				
Remboursement effectués		Fr.	62	79
Balance				
\mathbf{Actif}	Fr.	435	04	
Passif))	62	79	
Actif net	Fr.	372	25	
Administration.				
A ctif			2	
Dons, souscriptions	F	r. 1	.59	
Passif				
Frais d'administration]	Fr.	57 60	
Balance				
Actif	Fr.	159		
Passif))	57	60	
Actif net	Fr.	101	40	

Le 20 octobre 1905, eut lieu la première réunion du Comité de direction, qui adopta les statuts de la Jeunesse prévoyante de la ville de Fribourg, avec certaines modifications.

Dans une seconde séance, le 17 janvier 1906, le Comité de direction ainsi que le corps enseignant d'Estavayer s'occupa de l'admission définitive des mutualistes.

Espérons que les parents, voyant les résultats vraiment réjouissants de la Mutualité pendant l'année 1905-1906, n'hésiteront plus à laisser entrer leurs enfants dans cette association.

A l'esprit d'ordre et d'économie que cette œuvre développe chez la jeunesse, il faut joindre l'esprit de charité, opposé à l'égoïsme si répandu de nos jours.

Dieu veuille que la Jeunesse prévoyante d'Estavayer prospère et qu'elle rencontre bientôt d'autres sœurs dans le district de la Broye!

(D'après le rapport du Comité de direction.)

Problèmes de calcul donnés aux examens de recrues EN AUTOMNE 1906

I

Calcul oral

Ire Série.

- 4. Joseph a 100 fr.; il dépense d'abord 28 fr., puis 42 fr. Combien lui reste-t-il? Rép. 30 fr.
- 3. Un cultivateur a vendu en 14 jours 630 litres de lait. Combien cela fait-il par jour en moyenne ? Rép. 45 litres.
- 2. Au taux du 4 %, l'intérêt d'une dette est de 960 fr. Quel en serait l'intérêt si le taux était au 4 $^1/_2$ % ? Rép. 1080 fr.
- 1. Quelle doit être la hauteur d'un tas de foin de 8 m. de long sur 6 $^1/_4$ m. de large, s'il mesure 120 m³? Rép. 2,4 m.

IIme Série.

- 4. Une machine qui a été payée 600 fr. doit être revendue pour 320 fr. Combien perd-on ? Rép. 280 fr.
- 3. On a payé 66 fr. pour 12 kilogrammes de cuir. Combien coûtent 8 kilogrammes du même cuir ? Rép. 44 fr.
- 2. Le prix de revient est de 150 fr., dont les $^{13}/_{25}$ pour les matières premières, les $^9/_{25}$ pour la main-d'œuvre et les $^3/_{25}$ pour les frais divers. Combien cela fait-il pour chaque catégorie ? Rép. 78; 54; 18 fr.
- 1. En vendant une marchandise 105 fr., on perd 25 % du prix de revient. Quel est ce dernier? Rép. 140 fr.